

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

21/11/2022

N° E22000108 / 48

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 10/11/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune d'ISPAGNAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la révision de la carte communale d'ISPAGNAC ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Yohann BANCILLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune d'ISPAGNAC et à Monsieur Yohann BANCILLON.

Fait à Nîmes, le 21/11/2022

Le Président,



Christophe CIRÉFICE